

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	9
- votants	11
- absents	4

Date de convocation :

**20 juin 2024**

Date d'affichage :

**21 juin 2024**

VOTE

- POUR	11
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 005-210501458-20240627-058\_2024-DE

Berger  
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

**Séance du jeudi 27 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

**Présents** : Josiane ARNOUX – Thierry BAUD – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL

**Absents et représentés** : Isabelle DE COLOMBEL a donné pouvoir à Josiane ARNOUX – Michel PRETI a donné pouvoir à Claude ALLAIRE

**Absents** : Claude GUET – Déborah BELIN

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N°058/2024 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ÉTUDE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE DÉSINFECTION SUR LES RÉSEAUX D'EAU DE LA COMMUNE**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-21, L 2122-21-1, L 2122-23 ;

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence publié du 18 avril au 17 mai 2024, relatif à la réalisation d'une étude pour la mise en place d'une désinfection sur les réseaux d'eau potable de la commune.

**Le Maire explique** que le marché visé en objet a reçu deux offres. Il fait part au conseil municipal de l'analyse de ces offres réalisée par IT05.

Il propose de retenir l'entreprise suivante :

Attributaire	Montant HT
HYDRÉTUDES ALPES DU SUD 19 A avenue Bernard Givaudan – 05000 GAP	8 500,00€

**Le conseil municipal délibère et décide :**

- 👉 **D'ATTRIBUER** le marché d'étude pour la mise en place d'une désinfection sur les réseaux d'eau de la commune au bureau Hydrétudes Alpes du Sud
- 👉 **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme  
**LE MAIRE,**  
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

**04 JUIL. 2024**

